



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Efficacité du système d'assurance qualité**  
**du Collège de Bois-de-Boulogne**

Juin 2020

Québec, le 21 juillet 2020

Monsieur Guy Dumais  
Directeur général  
Collège de Bois-de-Boulogne  
10555, avenue de Bois-de-Boulogne  
Montréal (Québec) H4N 1L4

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système  
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 2 juin 2020, du suivi transmis par le Collège de Bois-de-Boulogne le 19 juin 2019 en regard de la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Dans son rapport de février 2017, la Commission avait recommandé au Collège de s'assurer, à la formation ordinaire, de l'efficacité des mécanismes qu'il met en œuvre pour veiller à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages. La Commission estimait que la Direction des études devait procéder à la vérification des plans-cadres et des plans de cours en plus de porter un regard critique sur la qualité des évaluations finales de cours.

En ce qui concerne les plans de cours, la Commission constate que le Collège met en œuvre des mécanismes permettant à la Direction des études de procéder au suivi des travaux d'élaboration, de vérification et de mise à jour effectués par les enseignants et les coordonnateurs de département et de programme. D'abord, tous les enseignants élaborent leurs plans de cours dans un module en ligne nommé *Hydre* en s'appuyant sur *le Guide de rédaction du plan de cours* et sur un gabarit. Une fois les plans de cours élaborés et déposés, ils sont analysés par un pair à l'aide d'une grille de vérification de la conformité du plan de cours à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), aux règles particulières de département ou de programme et au plan-cadre

associé puis ils sont approuvés par ceux désignés par le programme ou par le département. Ce processus est balisé par le *Calendrier des opérations des enseignants, des coordonnateurs de département et des coordonnateurs de programme*. La Direction des études a conçu une base de données qui permet, deux fois par année, au Service de l'enseignement (SAE) de produire une *Fiche synthèse de suivi de l'approbation des plans de cours* qui est remise aux coordonnateurs de programme et de département pour les cours qui relèvent de leur responsabilité. Le SAE effectue un suivi auprès des coordonnateurs chaque début de session selon une procédure officielle qui est précisée dans le *Calendrier des opérations*. L'organisation d'une rencontre entre l'enseignant et la direction adjointe du SAE est prévue si le plan de cours n'a pas été déposé dans le module et, au besoin, une rencontre avec un conseiller pédagogique du Service des programmes, de la recherche et de l'Innovation (SPRI) est planifiée. Pour les plans de cours, des mécanismes sont en place pour que la Direction des études procède à leur vérification et veille à ce que les responsables effectuent leur travail.

En ce qui concerne les plans-cadres, il est de la responsabilité des départements et des comités de programme de les élaborer, de les approuver ou de les actualiser pour les cours relevant de leur responsabilité. Des conseillers pédagogiques appuient les enseignants dans l'élaboration des plans-cadres. Les outils mis à leur disposition, comme la grille de vérification et le guide de rédaction des plans-cadres, permettent de vérifier leur conformité. Une fois les documents pédagogiques adoptés par le comité de programme ou par le département, ils sont transmis à la Direction des études. Sur une base annuelle, la Direction des études tire de sa base de données une *Fiche synthèse des plans-cadres* qui lui permet de faire le suivi de ces documents pédagogiques. Cette fiche est remise à chaque département et ceux-ci l'utilisent pour planifier les travaux d'actualisation, le cas échéant. La Direction des études fournit aux comités de programmes un tableau dénombrant l'ensemble des plans-cadres associés tout en indiquant, entre autres, si ceux-ci ont été élaborés et approuvés, qui en sont les responsables, et quelle est la date de leur approbation par le département ou le programme. Dans le cadre de l'évaluation continue des programmes, le comité de programme doit témoigner à la Direction des études que tous les plans-cadres sont à jour et, si nécessaire, faire le suivi

avec le département responsable du cours. Une nouvelle procédure est aussi mise en œuvre avec le *Plan d'implantation du programme d'études* et le *Rapport d'implantation du nouveau programme d'études*. Elle clarifie les responsabilités de tous les acteurs et en particulier celles de la Direction des études, de la régie des études et de la commission des études. Ce processus permet à la régie des études de faire un suivi de la progression des travaux et, s'il y a lieu, de faire des demandes d'ajustements aux responsables des plans-cadres avant de les déposer à la commission des études. Ainsi, des mécanismes sont en place pour que la Direction des études procède à la vérification des plans-cadres et veille à ce que les responsables effectuent leur travail.

Pour ce qui est des évaluations finales de cours, le Collège dispose de plusieurs procédures qui lui permettent d'appréhender d'éventuels problèmes avec celles-ci. Le processus d'approbation des plans-cadres comprend l'utilisation d'une grille de vérification qui exige que ceux-ci comprennent la forme de l'évaluation, le contexte de réalisation, les critères d'évaluation et la pondération. Les procédures d'approbation des plans de cours permettent de vérifier que les évaluations finales de cours précisent les contenus visés et que ceux-ci sont cohérents avec les compétences recherchées et avec le plan-cadre. La grille d'observation du plan de cours, dans le module en ligne *Hydre*, doit vérifier plusieurs variables relatives aux instruments d'évaluation, à la justice et à l'équité. Dans le cadre de l'évaluation continue des programmes d'études, le collège administre chaque année des questionnaires à l'intention des étudiants de première année et des finissants qui concernent la justice et l'équité des évaluations. Les résultats des questionnaires sont intégrés à la *Fiche programme* distribuée annuellement à tous les comités de programme. À la lumière des données regroupées dans la *Fiche programme*, le comité de programme est appelé, à la quatrième et à la cinquième année du cycle de l'évaluation continue, à poser un regard sur les résultats de ces sondages aux étudiants, puis à formuler un bref jugement sur cet objet d'évaluation dans la *Fiche synthèse de l'évaluation continue des programmes d'études*. Cet exercice de suivi pourra mener, si le comité de programme juge qu'il y a un problème avec un objet d'évaluation ou une variable en particulier, à une évaluation complète ou partielle du programme afin d'en dégager une compréhension plus exhaustive. Le nouvel outil de validation des évaluations finales pourra

être utilisé, s'il est approprié, par le comité de programme dans le cadre d'une évaluation. En effet, si le comité devait identifier la qualité des évaluations finales comme un objectif de l'évaluation partielle ou complète, le SPRI l'accompagnerait dans l'échantillonnage des instruments d'évaluation et dans l'analyse des données et des propositions quant aux interprétations et aux pistes d'action à envisager. L'ensemble de ces processus permet à la Direction des études de porter un regard critique sur la qualité des évaluations finales de cours.

La Commission prend note des travaux menés par le Collège concernant les outils de suivi de l'approbation et de la validation des plans de cours et des plans-cadres. De plus, elle constate que le Collège recueille des données perceptuelles auprès des étudiants pouvant mener à l'évaluation du programme si un problème d'équité devait être soulevé. Elle considère que ces mécanismes permettent à la Direction des études de jeter un regard critique sur les plans de cours, les plans-cadres et les évaluations finales de cours sur une base régulière et elle lève donc la recommandation.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes sentiments distingués.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M<sup>me</sup> Pascale Sirard, directrice des études